



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 14 mai 2018

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusés : PREVOST Eric, CASTEL Guillaume, DE LA HITTE Edouard

Secrétaire de séance : FARDOIT Jean

Pouvoirs : PREVOST Eric donne pouvoir à GLORIA Fabrice  
CASTEL Guillaume donne pouvoir MICHEL Benoît  
DE LA HITTE Edouard donne pouvoir à FARDOIT Jean

### ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

#### Désignation des délégués pour les élections sénatoriales partielles

Par décision n°2017-5266Sen du 13 avril 2018, le Conseil constitutionnel a annulé l'élection du 24 septembre 2017 de M. Sébastien LEROUX comme sénateur de l'Orne.

Il convient de procéder à de nouvelles élections sénatoriales pour élire en candidat dans l'Orne. Le scrutin pour ces élections se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la Préfecture d'Alençon.

Pour ce faire, les membres du conseil municipal doivent désigner 3 délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral qui seront chargés de procéder à l'élection sénatoriale partielle pour ce siège.

Le vote se déroule à bulletin secret.

MM. GLORIA, BOURCET et VASSEUR sont candidats pour être délégués pour les élections sénatoriales partielles.

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour :

GLORIA Fabrice : 14 voix

BOURCET Benoît : 14 voix

VASSEUR Dominique : 14 voix

Ils ont déclaré accepter le mandat de délégué pour les élections sénatoriales partielles.

Mmes VITRY et LECHAT et M. MICHEL sont candidats pour être suppléants pour les élections sénatoriales partielles.

Sont élus délégués au 1<sup>er</sup> tour :

VITRY Sandrine : 14 voix

LECHAT Anne-Sophie : 14 voix

MICHEL Benoît : 14 voix

Ils ont déclaré accepter le mandat de suppléant pour les élections sénatoriales partielles.

Le procès-verbal de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection d'un sénateur est rédigé en trois exemplaires.

#### Encaissement d'un chèque

Suite au dégât des eaux au niveau du boîtier de commande des cloches de l'église, une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur. Un chèque d'acompte avait été versé par notre assurance en mars pour un montant de

1 706.40 euros correspondant à 75% des devis de réparation. Le boîtier a été remplacé. La facture a été acquittée. Le solde du remboursement nous est parvenu par chèque d'un montant de 568.80 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser l'encaissement du chèque de la compagnie d'assurance Axa d'un montant de 568.80 euros.

### **Avenant Lotissement les Vallées Bourges**

M. le Maire indique avoir reçu un avenant concernant le lotissement les Vallées Bourges. Cet avenant découle des travaux supplémentaires liés aux modifications sur les parcelles de la Sagim et de l'adaptation des réseaux. Cela génère l'allongement de la mission de maîtrise d'œuvre de 3,5 jours au taux de 655,00€HT par jour. Il est rappelé que cette mission est répartie entre le groupement Feuille à Feuille et le cabinet Safège.

Le montant de l'avenant s'élève donc à 2 292.50 euros HT soit 2 751.00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n° 2 présenté par Feuille à Feuille et Safège pour un montant de 2 292.50 euros HT soit 2 751.00 euros TTC.

### **Divers**

M. le Maire indique que M. Castel a reçu une entreprise pour la lutte contre les pigeons. Le devis transmis pour la mise en place de tirs de nuit et de capture par cage est de 3 450 euros HT.

Le montant étant élevé et non inscrit au budget, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

Il est rappelé que les pigeons profitent des moindres trous pour nicher et coloniser des bâtiments inhabités ou des greniers. Il faut donc être vigilants et prêter une attention particulière à empêcher les pigeons d'entrer dans les bâtiments afin de ne pas favoriser leur reproduction. Il faut donc veiller à bien condamner les ouvertures.

### **Questions diverses**

Mme Hauville a assisté à une « commission sport » de la CDC. Le dossier des travaux sur le gymnase de Moulins-la-Marche a été évoqué. La CDC a pris contact avec le Conseil Départemental, il semble possible qu'un soutien financier soit apporté par le Département. Il est toutefois regrettable qu'il n'y ait pas eu encore de rencontre avec les utilisateurs pour déterminer avec précision les besoins de travaux et d'agrandissement.

Mme Hauville, MM. Prunier et Vasseur se sont rendus à Alençon pour visiter l'ancien cinéma du centre-ville et inspecter l'état des fauteuils s'y trouvant. La municipalité a réservé environ 200 fauteuils. Il faut maintenant organiser le démontage, le transport et la réinstallation des fauteuils dans le cinéma.

Mme Hauville souhaite avoir la confirmation de la date de l'inauguration de la station d'épuration. Celle-ci aura lieu le mercredi 30 mai à 14h sur place.

M. le Maire revient sur la cérémonie de ré-inhumation du Soldat Sagot qui a eu lieu le jeudi 3 mai à 14h dans le cimetière communal. Cet événement a été médiatisé à la télévision et sur les grandes ondes radios.

Prochaine séance le 6 juin 2018.

Levée de séance à 20h50.

GLORIA Fabrice

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

JANVIER Alain

HAUVILLE Anne

PRUNIER Patrick

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie

VASSEUR Dominique